érudit
www.erudit.org

Article

« Les théories de la gouvernance : pluralité de discours et enjeux éthiques »

Alain Létourneau

[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, n° 6, 2009.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: http://id.erudit.org/iderudit/044541ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. *Érudit* offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Document téléchargé le 16 novembre 2015 07:32

LES THÉORIES DE LA GOUVERNANCE : Pluralité de discours et enjeux éthiques

Alain Létourneau Professeur titulaire, Département de philosophie, Université de Sherbrooke, 2500 boulevard de l'Université, Sherbrooke, Québec, J1K 2R1, Canada, Courriel : Alain.Letourneau@USherbrooke.ca

Résumé : Certes, le travail sur la gouvernance dans le chantier des questions environnementales semble bien amorcé et il ne peut que prendre de l'ampleur dans les années à venir. Il est peut-être encore tôt pour produire une typologie des théories de la gouvernance, ou une conceptualisation trop serrée. Il semble plus opportun pour le moment de repérer les principaux usages que nous rencontrons effectivement des recours à la gouvernance. Nous pourrons ensuite voir comment ce vocable peut fonctionner dans une pluralité de discours, et comment il peut véhiculer des significations assez diverses. Il ne s'agira donc pas d'enrichir un Dictionnaire de la gouvernance ou de mettre un terme aux études de terrain, alors qu'elles débutent! Au contraire, il nous faut réfléchir d'emblée et davantage en termes des usages que nous faisons de nos concepts, et pas seulement rechercher des modèles théoriques en quelque sorte purs qui ne rencontreront presque aucun usage dans la pratique. Il faut s'interroger sur le sens que les acteurs accordent à ces recours et sur ce qu'ils vont y chercher. Il faut aussi nous demander, en plus de la question des effets de sens qui sont produits par l'usage de la gouvernance, quels sont les enjeux éthiques sous-jacents qui sont soulevés par de tels usages.
Mots-clés : Gouvernance, éthique, pragmatisme, changement climatique

Abstract : Reflexion on the governance topic and the different uses of that term are going forward in the field of environmental issues and practices. Since that topic is very popular, we suppose it can only grow in the upcoming years. Considering it might be too soon to produce at this time a typology of governance theories or a too strict conceptualisation of the notion, we aim here instead at identifying the different ways in which this term is used in a plurality of discourses and how it probably goes with a plurality of meanings. We are at the starting point of field studies on governance practices; it seems more interesting now to focus on how the concept actually works in practice, instead of trying to build a unifying model from the theoretical point of view. A purely theoretical endeavour would probably miss the various ways by which actors find and give meaning to the uses of the governance concept. We also would like to reflect on the effects produced by uses of governance and what are the ethical issues that are raised by these uses.
Keywords : governance, ethics, pragmatism, climate change

Introduction

Selon le pragmatisme philosophique, pensons ici à Charles Sanders Peirce et à John Dewey, le sens d'un concept ou d'une théorie est éminemment pratique, d'où la nécessité d'interroger les conséquences de son adoption.[1] Cette approche nous apprend à demander quelles différences cela fait d'adopter tel cadre conceptuel ou tel autre. Le pragmatisme de fait s'interroge depuis Peirce dans la direction suivante : une théorie donnée prévoit le comportement de certains éléments, acteurs ou objets dans un certain sens : il devient intéressant de poser la question de la gouvernance dans cette perspective. Dans le cas de la gouvernance, il s'agit bel et bien d'un cadre conceptuel qui nous dit quelque chose à propos de ce qui est souhaitable. Mais la difficulté vient bien sûr du fait que, même s'il y a l'une ou l'autre théorie unifiée de ce qu'est ou devrait être la gouvernance, les usages qui en sont faist dans la pratique sont éminemment complexes et variables. Par hypothèse, ce sont les éléments mêmes qui sont mobilisés par la théorie de la gouvernance qui expliquent cette pluralité d'effets prévisibles.

[1] Rappelons pour les fins de la réflexion une citation célèbre : « Considérer les effets, pouvant être conçus comme ayant des incidences (*bearings)* pratiques, que nous concevons qu'a l'objet de notre conception. Alors, notre conception de ces effets constitue la totalité de notre conception de l'objet », Charles S. Peirce, « Comment rendre nos idées claires? », repris dans Ch. S. Peirce, *Œuvres philosophiques* v. 1, Paris, Cerf, 2002, Cl. Tiercelin et Pierre Thibaud éditeurs, texte original de *Popular Science Monthly*, 1878. Ailleurs, définissant le pragmaticisme, il parlera de l'incidence des concepts dans la vie comme livrant leur signification.

Référence électronique

Alain Létourneau, « Les théories de la gouvernance. pluralité de discours et enjeux éthiques », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors série 6, 2009, [En ligne], URL : http://vertigo.revues.org/index8891.html.

Sous l'apparente simplicité se cache la complexité; on fait appel sous un même vocable à plusieurs choses différentes. Par exemple, l'appel à la bonne gouvernance dans les entreprises est sans doute ce qui se fait entendre le plus souvent dans les médias et les espaces publics, du moins quand il est question de gouvernance. C'est alors un appel à plus de transparence, à l'imputabilité, on requiert que l'entreprise publique, privée ou mixte rende publiquement des comptes de son action. Par exemple, on s'est demandé au Québec, à l'automne 2008, jusqu'à quel point cette institution nationale d'épargne et de préparation des retraites qu'est la Caisse de dépôt et de placement a eu une bonne gouvernance, et comment faire pour éviter des dérives comme celles qui ont été constatées (investissements dans des placements à haut risques, papiers commerciaux, échanges financiers (swaps) et autres). Tout le secteur bancaire, public, privé et parapublic sont affectés de nos jours par ce type de demande, qui se fait beaucoup entendre.

Cet appel tout moral et déontologique ne renvoie toutefois pas à la même chose que la perspective de la gouvernance comme théorie qu'on trouve chez des auteurs comme Gerry Stoker, Gilles Paquet et d'autres.[2] Ces dernières théories visent plutôt les processus de prises de décision sur des questions d'intérêt public, en faisant référence à une pluralité d'acteurs ou de groupes, d'ailleurs hautement variables selon les secteurs. Il y a une bonne composante descriptive et analytique dans ce genre d'approche. Remarquons-le toutefois, le concept en version numéro 1 peut bien sûr se combiner dans la pratique avec le concept version numéro 2 : il y a alors recoupement de notions entre lesquelles il n'y a pas de cloisons étanches. Ce sont néanmoins deux niveaux d'interrogation bien distincts.

Les phénomènes d'échelle sont encore un autre niveau d'interrogation, entre le local et l'international en passant par le municipal, le régional, le provincial et le national; on parle parfois alors de gouvernance multiscalaire. Sans oublier une difficulté particulière du cas québécois, qui vient du fait que le mot nation peut s'appliquer dans ce cas en deux sens différents et pour désigner deux territoires différents On constate toutefois encore aujourd'hui que ce concept peut mobiliser les acteurs et produire de l'action. Néanmoins, avec cette liste d'éléments distincts les uns les autres nous n'avons pas encore épuisé la pluralité de sens recelée dans ce concept, ni entrés véritablement dans les problèmes de la théorie de la gouvernance.

La gouvernance : plusieurs théories ou plusieurs accents

La « gouvernance » est un « construit » auquel nous faisons appel en de multiples lieux pour discuter, mais aussi dans le but de régler en société des problèmes, notamment des problèmes environnementaux. Elle intervient dans le domaine environnemental en liens étroits avec ce qu'on appelle le biorégionalisme, mais on la voit tout aussi bien faire surface au plan de la réflexion sur les régimes environnementaux au plan international.[3] On ne peut donc la restreindre au niveau régional.

Quelle est la portée et le sens de l'usage de ce concept? Par sa polysémie, ce concept permet de répondre à une pluralité d'attentes, du moins est-ce supposé. Je propose ici de le considérer dans sa fonction mobilisatrice.[4] Son but serait alors de rallier le plus grand nombre d'acteurs possibles, un peu comme le fait d'une autre manière le concept de développement durable. Les acteurs économiques, qui ont certes un rôle majeur à jouer et que nous voudrions plus impliqués dans les discussions et dans l'action, peuvent être mobilisés d'une certaine façon par le recours à la gouvernance. Mais les autres joueurs, politiques et sociaux, peuvent aussi l'être car ils peuvent y voir leur rôle renouvelé et transformé. Quitte à conserver les discussions sérieuses à y avoir entre ces partenaires pour une étape ultérieure, une fois qu'on s'entend sur la volonté de conciliation de ces volets et de ces types d'acteurs.

De plus, souvent la théorie de la gouvernance est liée ou fusionnée avec la théorie des stakeholders ou parties prenantes.[5] Encore là, il faut distinguer ce qui dans la pratique des discours est souvent unifié, peut-être un peu rapidement. La théorie des parties prenantes est développée d'abord par les théoriciens américains dans le domaine assez vaste des sciences de l'organisation. Par exemple, on retrouve ce discours en sciences de la gestion et en « éthique des affaires », mais dans tous les cas l'approche est centrée sur **une** organisation donnée dont l'on se demande qui en sont les parties prenantes. On voit tout de suite que dans le cas de la gouvernance environnementale, la chose se complique puisque les référents de base ne sont pas uniquement des organisations, mais des territoires, déjà couverts par une pluralité d'organisations sur le terrain. De plus toute théorie de la gouvernance n'a pas à se référer à une théorie des stakeholders

[2] Voir récemment Gilles Paquet, *Crippling Epistemologies and Governance failures*. A Plea for Experimentalism. Ottawa, University of Ottawa Press, 2009.

[3] Voir sur ce point Robert Paehlke, « Espace biophysique et sens des proportions : pour une politique environnementale à la bonne échelle », dans Edward A. Parson (dir), *Gérer l'environnement*. Montréal, PUM. 2001, p. 79 ss.

[4] Nous devons ici faire appel à un domaine bien particulier des études en sciences humaines, qui se trouve lui-même à l'interface de plusieurs disciplines, philosophie et sciences de la communication notamment. Il s'agit de l'étude des discours en tant qu'ils visent à convaincre, soit la dimension argumentative et rhétorique, que je considère d'un seul tenant, puisqu'il me semble souhaitable de surmonter la coupure entre logique informelle et effets rhétoriques. Pour plus de détails sur ce type de problématique, on peut consulter, entre bien des ouvrages, Emmanuelle Danblon, *La fonction persuasive*.Anthropologie du discours rhétorique : origines et actualité. Paris, Armand-Colin, 2005.

[5] Robert E. Freeman, *Strategic Manoeuvering: A Stakeholder Approach.* Boston, Pitman, 1984.

ou parties prenantes, dans la mesure où elle pourrait se penser autrement.

Comme théorie, la gouvernance renvoie à un nouveau modèle d'exercice du pouvoir en société. Elle implique une visée de participation publique et une vision décentrée du pouvoir, celui-ci n'étant plus la prérogative du seul État de droit. C'est le pouvoir en réseau, distribué comme l'est l'information. Comme le disait Gilles Paquet dans sa célèbre définition, la gouvernance c'est « la coordination efficace quand pouvoir, ressources et information sont vastement distribués ».[6] Dans sa définition, Gerry Stoker semble placer un accent particulier sur l'absence de règles centrales: "Governance is about the rules of collective decision-making in settings where there are a plurality of actors or organisations and where no formal control system can dictate the terms of the relationship between these actors and organisations".[7] Si Paquet précise que personne n'a tout le pouvoir dans nos organisations, il soutient aussi qu'il n'y a plus de maître du jeu.[8] Nous circulons en fait entre trois modèles à l'état pur, qui n'existent pas plus l'un que l'autre sur le terrain : le marché pur avec son échange marchand, l'État pur et la contrainte publique, la réciprocité pure de la solidarité, alors que dans la pratique nous aurons des situations forcément mixtes. Dans ce contexte, gouvernance et décentralisation vont forcément de pair, quoiqu'encore là ce ne sont pas de purs équivalents : il est possible de penser une décentralisation sans la gouvernance. Les polarités nous renvoient tantôt au modèle du forum démocratique, tantôt au modèle du marché, et la place de l'État de droit est repensée comme un rôle d'animateur, de catalyseur, etc. L'état a les responsabilités d'obtenir des résultats, ce que Giddens appelle *the Ensuring State*, bien qu'il ne cesse pas d'être un état « capacitateur » (*the Enabling State*) et donc ne redevient pas un État « top-down » pour autant.[9]

Une fois qu'on a donné ces définitions, nous ne sommes pas au bout de nos peines. Car en effet étant donné la pluralité d'éléments présents (ramenons-les, pour les fins de la discussion, à une simple triade : le privé, l'étatique et la société civile), et comme notre définition pose qu'il n'y a pas véritablement de hiérarchie entre ces trois plans, du moins si nous maintenons la précision fournie par Stoker, il s'en suit que des dominantes soient prévisibles selon une pluralité d'écoles et que l'une ou l'autre approche mette en fait l'accent sur l'une ou l'autre des composantes. Ce concept fait appel à une pluralité d'acteurs et de dimensions, il est donc susceptible d'interprétations fort diverses, selon qu'on en confie l'interprétation à tels ou tels. De plus, il est évident qu'il n'y a pas de simple alignement en fonction du milieu d'origine : nous pouvons très bien trouver des hauts fonctionnaires partisans d'une implication forte du privé, et à l'inverse des gens du privé mettant l'accent sur la société civile![10] Le vocable de « gouvernance » est assez clair pour mobiliser les personnes, mais assez souple aussi pour donner lieu à des plaidoyers diversifiés, mettant des accents fort différents et permettant de se rassembler sous des bannières plutôt larges.

L'idée de polycentrisme joue un rôle important dans la discussion de la gouvernance. Nous sommes habitués à penser en fonction d'un seul centre de décision, que ce soit l'État ou l'entreprise. Maintenant il nous faut apprendre que la décision ne se produit pas en un seul lieu et en un seul centre, mais dans plusieurs, et que tous ceux-ci ont leur importance. [11]

Par exemple, des théoriciens de la gouvernance ont souligné l'intérêt d'une gestion similaire à ce qui se produit dans l'entreprise privée, ceci dans le contexte d'une critique des bureaucraties.[12] Une approche managériale comme le *New Public Management* tente d'avoir une meilleure organisation, de meilleurs contrôles et de meilleurs résultats, c'est l'ère des gestionnaires vus comme plus efficaces. Le management est vu comme créateur de structures organisationnelles mieux conçues et plus adéquates, c'est l'idéologie du managérialisme qui va tout à fait de pair avec le néo-libéralisme et souligne très fort l'intérêt des forces du marché. Le principe de subsidiarité peut alors aller de pair avec les services publics rendus par le secteur privé.[13] Tout ceci est évidemment en consonance étroite avec ce qui est Partenariats du public avec le privé.

On voit ainsi que certaines lectures de la gouvernance vont beaucoup dans le sens de favoriser l'insertion des acteurs privés

[6] Gilles Paquet, *Pathologies de la gouvernance*. Montréal, Liber, 2004; voir aussi G. Paquet, *Gouvernance, mode d'emploi*. Montréal, Liber, 2009.
[7] Vasuhda Chhotray et Gerry Stoker, 2009.
[8] G. Paquet, Gouvernance mode d'emploi, Montréal, Liber, 2009, p. 46.
[9] Anthony Giddens, *The Politics of Climate Change*. Cambridge, Polity, 2009, p. 69 et suivantes.

[10] Une importante étude récente a montré avec brio, par une analyse poussée des discours des acteurs basé sur un échantillonnage et une méthodologie rigoureuse à partir de quatre conflits États-Uniens bien documentés, que, contrairement à ce que l'on croit spontanément, dans les situations de conflits environnementaux durables (*intractable environmental conflicts*), les parties diverses comme les agriculteurs, les agents du monde municipal et autres, adoptent en pratique des positions divergentes entre eux; il est donc faux de présumer que, par exemple, « les agriculteurs » et « le monde municipal » etc, vont nécessairement adopter une position commune. Voir Boris J. Brummans, Linda L. Putnam, Barbara Gray et al. (2008). « Making Sense of Intractable Multiparty Conflicts : A Study of Framing of Four Environmental Disputes ». *Communication Monographs* 75: 1, 25-51.
[11] Voir sur ce point du polycentrisme Alain Létourneau, « Le jugement en acte. Quelques questions environnementales », dans A. Lacroix (éd.), *Éthique appliquée, éthique engagée*. Réflexions sur une notion. Montréal, Liber, 2006, p. 105-123.
[12] Lawrence E. Lynn, 2006, p. 104,
[13] Ibid., p. 108.

dans les réseaux du pouvoir. D'autres au contraire mettent l'accent sur la participation des groupes citoyens et de la société civile (entre autres, Létourneau, 2008) dans les processus de décision.

Certains spécialistes dénoncent tout au contraire l'immixtion du privé, et plaident pour un retour de l'État qui doit prendre plus que jamais au sérieux ses responsabilités inéluctables, non sans rapprocher les régimes de gouvernance de régimes autoritaires[14]

Les uns veulent minimiser le rôle de l'État pour faire valoir les acteurs de la société civile; les autres minimisent également le rôle de l'État, mais pour encourager le développement du secteur privé, notamment en se réclamant des avantages des régimes à propriété pour la gestion de ce qu'on appelle en anglais les CPR ou Common Pool Resources; les autres enfin plaident pour un rôle pro-actif de l'État qui se serait trop retiré dans la foulée de la Troisième voie britannique elle-même marquée plus qu'on a voulu le dire par les années Thatcher. Ces différentes tendances sont toutes prévisibles également à partir du type même de concept que représente la gouvernance.

La gouvernance dans des discours et des pratiques

D'une autre manière que le développement durable, la gouvernance mobilise des discussions et des échanges dans des processus rhétoriques constamment repris, le mot « rhétorique » ne prenant pas ici une signification d'emblée péjorative. N'oublions pas que tout discours public cherche minimalement à rejoindre un auditoire qui comprend des interlocuteurs, cherche à les convaincre, parfois même à se mettre en recherche avec les destinataires, ce qui pour nous est la pointe d'un discours vraiment valable. Nous pourrions poser la question de savoir s'il faut chercher à s'entendre sur des appellations et des définitions au sens plus restreint, ce serait la solution d'une terminologie plus précise ou plus étroite. Nous pourrions ainsi distinguer des variantes du concept de gouvernance, avec des accents multiples. Cela pourrait avoir le défaut de forcer l'exclusion de certaines composantes d'un certain débat social ou d'en minimiser l'importance. L'alternative à ceci serait d'accepter cette situation de flottement.

Ceci notamment parce qu'un certain flottement sémantique permet de faire du travail ensemble, du moins pendant un certain temps. Il y a plusieurs aspects rhétoriques et discursifs (intérêts) de ce recours et de ces pratiques. Il y a une double souplesse des concepts. La gouvernance fait appel et renvoie en fait aux acteurs, il décentre le politique du moins en apparence et en théorie. Il fait appel à une coordination des acteurs censée se produire d'elle-même, et en second il fait appel à de vastes concertations et discussions, le but premier ne semble pas de construire du consensus mais plutôt de mettre en œuvre, de réaliser sur le terrain. En effet s'il fallait attendre le consensus de toutes les parties en jeu, rien ne se ferait. Nous avons plutôt intérêt à mieux réfléchir sur l'effet que ces concepts peuvent avoir dans la pratique pour en cerner les ressources et aussi les limites, quitte à les revoir en cours de route ou ultérieurement. Quel que soit le rôle des théories explicites, la compréhension que nous avons de la gouvernance aura un effet sur les prises de décision concrètes. Un des problèmes assez évidents qui vient avec le concept de gouvernance, c'est le fait que les attributions de responsabilités peuvent ne pas être très claires, et de là peuvent suivre des flottements, hésitations, actions contradictoires de plusieurs acteurs. Toutefois, il est possible d'avoir une approche de la gouvernance permettant une clarification plus élevée des rôles, mais alors il faut sans doute renforcer le caractère délibératif et organisationnel de la communication requise entre les participants, et non pas la prendre pour acquise sans avoir à la construire.

La gouvernance et la GIEBV au Québec

La gouvernance permet aujourd'hui bon nombre de discours et de pratiques; voir notamment le chantier de l'eau depuis une quinzaine d'années au Québec, autour de la Gestion intégrée par bassin versants. Cette approche responsabilise les milieux et implique les acteurs. Les débats ne sont pas toujours vains, puisque notamment le financement des organismes, après moins d'une dizaine d'années de requêtes, a été révisé sensiblement à la hausse. Manifestement, la notion de gouvernance a pour effet de mobiliser les acteurs sur le terrain et produit tout de même des résultats, des prises en charge ont eu lieu. Une chose en tout cas peut être constatée, c'est qu'après les nombreuses discussions qui ont suivi le développement de la *Politique nationale de l'eau* de 2002, certains éléments se sont développé et ont évolué au point de vue de nos pratiques.[15] Nous sommes passés de 33 organismes à 40 organismes reconnus officiellement et 43 membres du ROBVQ.[16] Certes des incertitudes demeurent, notamment en raison de la pluralité des pouvoirs et des organisations ou des groupes concernés, les empiètements sur les territoires des uns et des autres dans un contexte où le pouvoir des municipalités, incluant ce qu'on appelle au Québec les Municipalités régionales de comté, regroupant souvent plusieurs villes et villages, viennent compliquer le travail des organismes. Leur rôle sort légèrement renforcé dans le contexte de la nouvelle Loi.[17] De

[14] Voir ainsi Guy Hermet, « La gouvernance serait-elle le nom de l'après-démocratie? L'inlassable quête du pluralisme limité », dans Guy Hermet, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, *La gouvernance*. Un concept et ses applications. Paris, Éditions Karthala, 2005, p. 17 et s.

[15] Sans pouvoir bien sûr ici en faire un bilan détaillé et circonstancié, il y a quand même eu un redécoupage du territoire, doté maintenant de 40 organismes de bassin, ainsi que la Loi de 2009.

[16] Voir leur site, http://www.robvq.qc.ca/organismes.php?id=-2

[17] Pour plus de détails, voir C. Choquette et A. Létourneau, *Vers une gouvernance de l'eau au Québec*. Québec, Éditions

plus, dans le contexte fédéral canadien, la navigation et le fleuve St-Laurent sont de juridiction fédérale, ainsi que la pêche. Concernant la problématique du St-Laurent, en contact immédiat avec les Grands Lacs qui sont partagés, rappelons-le, entre le Canada et les États-Unis, la situation a aussi quelque peu avancé, comme on peut le voir simplement en étudiant la carte fournie par Stratégie Saint-Laurent (juillet 2009) en comparaison avec la nouvelle carte des organismes de bassin, dont certains il est vrai n'ont encore une existence que formelle.[18] Sans doute que de nouvelles discussions sont à prévoir entre comités ZIPs (Zones d'interventions prioritaires) et OBVs (organismes de bassins versants) sur le territoire québécois!

Conclusion

Derrière la terminologie et les discussions sémantiques, il y a des enjeux concrets qui ont une grande importance. L'usage des termes n'est pas neutre et détaché d'éléments qui relèvent d'une éthique plus ou moins réfléchie et plus ou moins consciente. Ceci affecte grandement les prises de décision, de plusieurs façons possibles, et j'en viens pour terminer à ce que j'appelle les enjeux éthiques sous-jacents

Notre compréhension des éléments qui constituent la gouvernance risque de faire en sorte de favoriser certains éléments au détriment de d'autres. C'est ici une attribution de valeur qui fonctionne, avant même tout dilemme particulier, mais qui va forcément ressortir à l'occasion des différents dilemmes. Notre vision de la gouvernance risque de différer pas seulement en fonction de notre position dans le jeu, ce que révélerait sans aucun doute une analyse stratégique, mais aussi selon les attributions ou dotations de valeur que nous opérons de toutes manières, et qui reflètent ce qui pour nous est effectivement le plus désirable. Ceci est lié aussi à notre vision des choses, à notre compréhension de la vie en société et de l'organisation, de l'espèce humaine et du monde bio-géo-physique dans lequel nous vivons.

Se cache donc ici un élément de ce que John Dewey, l'un des trois principaux fondateurs du pragmatisme philosophique, appelait la *valuation* ou le *prizing* c'est-à-dire l'attribution de valeur.[19] Selon l'attribution de valeur effectuée à l'intérieur de l'ensemble d'éléments concernés, nous risquons de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Attribuer la valeur ou « valuer » ce n'est ni évaluer, i.e. juger de la valeur de quelque chose, ni non plus « valoriser » c'est-à-dire donner de la valeur dans un discours donné ou dans un processus sous-jacent d'évaluation. Si par exemple je valorise l'éloquence, c'est que je vais attribuer des points à cela dans une évaluation, ou que c'est un critère évaluatif. L'attribution de valeur qui intervient dans la valuation joue à un niveau souvent moins réflexif que cela, bien que nous ne pourrons la repérer que par et dans des actes et des discours. Ce travail de « valuation » est forcément présent dans les argumentaires, il aide d'ailleurs à en cerner le sens en manifestant le fait que les parties ne sont pas neutres dans les discussions, elles ont des intérêts. Encore une fois, nous pouvons soutenir cela sans pour autant adhérer à la thèse de l'alignement des discours sur de soi-disant intérêts de groupes qu'on connaitrait d'avance et avant les discours. Cette reconnaissance de l'intérêt comme étant à la base de la valuation m'apparaît déterminante au point de vue de la préservation de l'intégrité du jugement collectif. Nous voudrions surseoir précisément à cette difficulté en nous référant à un élément comme le développement durable, mais forcément la pluralité va ressurgir au cœur même du recours à cette autre notion. De deux choses l'une, soit certains arbitres, experts ou décideurs, vont adjuger la chose et prendre une décision pour l'intérêt collectif. Soit au contraire cette prise de décision sera confiée à des collectifs, par exemple les hybrides dont parlait Michel Callon, ou on va la confier à des structures de gouvernance plus déterminées.[20] Et alors nous allons devoir, dans une approche délibérative, passer de l'acte de valuation à l'évaluation critique et systématique qui va permettre de juger, ce que Dewey appelait l'*appraisal,* sur le chemin qui conduit à la prise de décision.[21] Nous ne sommes dès lors plus au simple plan de l'attribution de valeur, qui peut ne pas être automatiquement acceptable : par exemple je peux bien attribuer de la valeur au fait de n'avoir aucune contrainte dans ma navigation plaisancière ou dans la gestion de ma pelouse en bord de lac. Ce n'est toutefois pas là une discussion éthique pouvant conduire à une décision qui sera justifiable publiquement; cette dernière suppose non seulement l'attribution de valeur, mais aussi (et en particulier) l'évaluation de cette dotation de valeur (niveau réflexif).

Il y a aussi l'enjeu de publiciser ou non certains aspects des questions. On ne conserve secrète une information que dans un contexte de buts stratégiques qui sont poursuivis, par exemple parce qu'on ne veut pas faire dérailler un projet auquel on tient. La question de l'éthique des communications circule entre deux éléments importants. D'une part il y a l'idéal de participation et de débat public élargi, dans la lignée d'Habermas. Mais d'autre part il y a aussi un certain besoin de secret communicationnel réclamé par des investisseurs ou des décideurs qui ne veulent pas

multimondes, 2008, où le projet de loi qui a mené à la loi de 2009 est discuté par plusieurs experts en droit.

[18] Comparer la carte qui suit, http://www.strategiessl.qc.ca/gisl.html, avec la carte fournie sur le site du MDDEP, toutes deux colligées en juillet 2009 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/redecoupage/inter.htm.

[19] John Dewey, *Theory of Valuation*. Chicago, University of Chicago Press, 1939.

[20] Michel Callon, Pierre Lacoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain*. Paris, Seuil, 2001.

[21] Dewey, op. cit., 1939.

voir déraper un processus avant même son démarrage, tablant sur la résistance principielle de certains acteurs.[22]

Les concepts en présence (comme la gouvernance) permettent des interprétations différenciées des valeurs multiples qui sont impliquées dans les processus. Ces interprétations, tout comme les attributions de valeurs, sont mobilisées par certains acteurs. Comment allons-nous comprendre l'investisseur économique dans le contexte d'un projet donné? Quelle valeur allons-nous reconnaître aux retombées économiques immédiates par opposition à la valeur des écosystèmes considérée à long terme? Prendrons-nous pour acquise la mesure fournie par l'éventuelle croissance du PIB ou une mesure plus fine, comme le ISEW (Index of Sustainable Economic Welfare)?[23] Verrons-nous l'arrivée d'un investisseur surtout comme une source de richesse locale, régionale, nationale et internationale ou comme la venue d'un exploiteur de richesses naturelles et sociales en vue du seul profit de quelques uns? Comment allons-nous comprendre les plaideurs des ONG et des autres organismes environnementaux : comme des défenseurs de la valeur intrinsèque de la nature, ou comme des empêcheurs de tourner en rond venus saborder des processus sociaux parfois lents et difficiles à établir? Entre ces deux extrêmes, bien des nuances sont possibles.

Et dans certains cas, de telles prises de position souvent implicites peuvent venir grandement ralentir ou même neutraliser les processus de décision. L'approche choisie peut permettre des dénonciations d'unilatéralisme par la suite, comme elle peut aussi favoriser une construction de consensus réfléchie.

Bibliographie

Sissela Bok, *Secrets*. On the Ethics of Concealment and Revelation. New York, Vintage Books, 1989.

Boris J. Brummans, Linda L. Putnam, Barbara Gray et al. (2008). « Making Sense of Intractable Multiparty Conflicts : A Study of Framing of Four Environmental Disputes ». *Communication Monographs* 75: 1, 25-51.

Michel Callon, Pierre Lacoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain*. Paris, Seuil, 2001.

Vasuhda Chhotray et Gerry Stoker, *Governance Theory and Practice*: A Cross Disciplinary Approach. Londres, Palgrave MacMillan, 2009.

Catherine Choquette et Alain Létourneau (dir.), *Vers une gouvernance de l'eau au Québec*. Québec, Éditions multimondes, 2008.

Emmanuelle Danblon, *La fonction persuasive*.Anthropologie du discours rhétorique : origines et actualité. Paris, Armand-Colin, 2005.

Robert E. Freeman, *Strategic Manoeuvering: A Stakeholder Approach.* Boston, Pitman, 1984.

Anthony Giddens, *The Politics of Climate Change*. Cambridge, Polity, 2009.

Guy Hermet, « La gouvernance serait-elle le nom de l'après-démocratie? L'inlassable quête du pluralisme limité », dans Guy Hermet, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, *La gouvernance*. Un concept et ses applications. Paris, Éditions Karthala, 2005.

Alain Létourneau, « Le jugement en acte. Quelques questions environnementales », dans A. Lacroix (éd.), *Éthique appliquée, éthique engagée*. Réflexions sur une notion. Montréal, Liber, 2006, p. 105-123.

Laurence E. Lynn, *Public Management : Old and New*. New York, Routledge, 2006.

Robert Paehlke, « Espace biophysique et sens des proportions : pour une politique environnementale à la bonne échelle », dans Edward A. Parson (dir), *Gérer l'environnement*. Montréal, PUM. 2001, p. 79 ss.

Charles S. Peirce, *Œuvres philosophiques* v. 1, Paris, Cerf, 2002.

Gilles Paquet, *Crippling Epistemologies and Governance failures*. A Plea for Experimentalism. Ottawa, University of Ottawa Press, 2009.

Gilles Paquet, *Pathologies de la gouvernance*. Montréal, Liber, 2004; voir aussi G. Paquet, *Gouvernance, mode d'emploi*. Montréal, Liber, 2009.

Gilles Paquet, *Gouvernance mode d'emploi*, Montréal, Liber, 2009.

[22] Sur ce dernier point, il est possible de consulter Sissela Bok, *Secrets*. On the Ethics of Concealment and Revelation. New York, Vintage Books, 1989.

[23] Voir sur ce point un bref exposé dans Giddens, 2009, op. cit., p. 66.